Séance spéciale du 13 décembre 2010-

20h15

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-JOLI TENUE LE TREIZIÈME (13ème) JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE 20H15 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.

Sont présents :

- M. Jean Bélanger, maire
- M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
- M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,

Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,

- M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
- M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
- M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que cinq (5) membres du personnel cadre de la Ville, soit madame Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de même que messieurs Joël Harrisson, directeur général, greffier adjoint et directeur des travaux publics, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'Urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis, de même que Claude Ross, de Radio-Canada.

10.12.798

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

10.12.799

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
- 3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2011.
- 4. Adoption du règlement 2010-1247 ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires et fixant le taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2011 à la Ville de Mont-Joli.

- 5. Période de questions.
- 6. Clôture et levée de l'assemblée.

Monsieur le maire présente le budget 2011 de la Ville de Mont-Joli.

LE BUDGET 2011 : MONT-JOLI INVESTIT DANS LES INFRASTRUCTURES

Le budget de la Ville de Mont-Joli atteint 10 393 840 \$ pour l'exercice financier 2011, en hausse de 2,6%. Le conseil municipal a très légèrement augmenté sa taxe foncière générale la portant de 1,25 \$ le 100 dollars d'évaluation à 1,28 \$ alors qu'il abaissait de 1¢ le service de la dette de l'ancienne Ville. Le résultat net de l'opération se traduit par une augmentation de 2¢ soit 1,03% au moment où, selon Statistiques Canada, l'inflation atteignait 2,4% au Canada et 1,4% au Québec pour la période d'octobre 2009 à octobre 2010. La hausse nette de 2¢ de la taxe foncière s'applique uniformément à chacune des catégories soit résidentielle, commerciale et industrielle.

Il est important de souligner que la Ville a versé en 2010 une somme de 850 935 \$ en remboursement de capital sur la dette de sorte qu'elle s'établit maintenant à quelque 11 321 585 \$, en baisse de 7%. Des travaux amorcés mais non complétés n'ont pas encore été financés ce qui explique notre capacité de diminuer notre dette à long terme. Une somme de 500 000 \$ est affectée au déficit de capitalisation du régime de retraite des employés municipaux, une obligation à laquelle sont confrontées la majorité des villes dans le contexte de faible taux d'intérêt qui prévaut depuis quelques années.

Les frais reliés à la cueillette, au transport et au tri des matières résiduelles et recyclables constituaient l'un des postes budgétaires qui avaient littéralement explosé au cours des derniers exercices. Nous sommes heureux de constater que le tarif pour ce service en 2011 demeurera stable. Cela s'explique notamment par le fait que le site de transbordement de la MRC de La Mitis au parc industriel aéroportuaire Pierre-DeBané est maintenant rodé. De plus, le Centre de Formation en Entreprise et Récupération Matapédia-Mitis (CFER) avait été sévèrement touché l'an dernier par la crise économique et l'effondrement des prix des matières. La Ville avait vu sa participation financière augmentée afin de combler les pertes. L'année 2010 s'est avérée plus stable pour le Centre.

Mont-Joli aspire à devenir plus verte, plus écologique. En 2011, deux (2) programmes seront instaurés. Dans le but de désengorger le réseau d'égout sanitaire, la Ville rendra disponible des barils de récupération qui permettront de déconnecter les gouttières des drains de pluie, et ce, en collaboration avec la fondation environnementale de IGA.

Par ailleurs, en accord avec sa politique familiale et par intérêt environnemental, la Ville de Mont-Joli appuiera les usagers de couches lavables en leur versant un montant forfaitaire sur présentation d'une preuve d'achat d'un ensemble de couches. Dans le même ordre d'idées, les résultats de l'expérience pilote d'ÉcoPatinoire au Stade du Centenaire démontrent que le concept génère des économies. C'est pourquoi nous nous sommes engagés pour cinq (5) ans à utiliser ce système.

Les douze (12) prochains mois seront consacrés à la modernisation de certaines de nos infrastructures. En effet, le remplacement du réservoir d'eau potable implique un investissement de 2,5 M \$ pour lequel une subvention de 50% nous a été confirmée. Par ailleurs, la Ville se conformera aux exigences du gouvernement du Québec et procédera à la mise aux normes de son usine de traitement. Il s'agit d'un projet de 1,5 M \$ qui sera financé par le remboursement de la taxe d'accise (taxe sur l'essence). Par la même occasion, nous inclurons la fluoration de l'eau, un projet qui sera financé en totalité par le gouvernement du Québec autant pour les équipements que pour la fourniture des produits. Le prolongement des infrastructures pour les résidents de l'ancien St-Jean-Baptiste vers St-Joseph, dans les limites de la Ville, réalisé conjointement avec cette municipalité et le Ministère des Transports du Québec (MTQ), représente quant à lui un projet de 2,2 M \$ à frais partagés incluant des travaux d'infrastructures sur l'avenue des Fusiliers.

Le développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce, dans le secteur de la rue Gendron, verra le jour au printemps. Quinze (15) terrains deviendront disponibles dans un environnement attrayant en vertu de ce partenariat entre un promoteur privé et la Ville. Au site d'arrivée de l'autoroute 20, l'aménagement de la piste cyclable sera terminé. Rappelons que ces travaux de 400 000 \$ sont assumés à 75% par le MTQ.

Parmi les autres postes de dépenses, je souligne le fait que la quote-part à la MRC, la facture relative aux services de la Sûreté du Québec (SQ) de même que celle concernant le traitement des matières résiduelles demeurent stables. À cet égard, je tiens à féliciter la population pour son ouverture au discours sur la récupération. En effet, le tonnage réel des matières traitées en 2010 a été moindre que celui estimé ce qui nous évite une croissance des coûts à ce chapitre. Il reste encore des efforts à faire dans cette direction mais force est de constater que nous sommes sur la bonne voie.

L'élaboration du budget constituera toujours un énorme défi, celui de l'arbitrage entre les attentes, les besoins et la disponibilité des ressources. Le budget 2011 de la Ville de Mont-Joli se caractérise par l'importance accordée aux infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie. Après avoir investi massivement pour faire du site d'arrivée de l'autoroute 20 un stimulant de l'économie locale et régionale, nous revenons à notre mission fondamentale qui consiste à mettre en place les conditions propices au développement.

Notre objectif demeure de continuer à accueillir de nouveaux résidents et de nouveaux promoteurs commerciaux ou industriels afin de maintenir et d'améliorer les services à la population.

10.12.800 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2011 et celles-ci se présentent ainsi :

SOMMAIRE	BUDGET 2011
----------	-------------

ACTIVITES FINANCIERES

Revenus

Taxes	6 679 925
Paiement tenant lieu de taxes	2 129 715
Autres revenus de sources locales	895 090
Transferts	689 110
TOTAL DES REVENUS	<u>10 393 840 \$</u>

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	1 472 311
Sécurité publique	1 109 813
Transport	1 889 105
Hygiène du milieu	2 120 843
Santé et bien-être	67 000
Aménagement, urbanisme et développement	670 084
Loisirs et culture	1 610 949
Frais de financement	678 960

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 9 619 065 \$

Autres activités financières

Financement à long terme des activités de fonctionnement	- 103 900
Remboursement de la dette à long terme	874 560

TOTAL DES AUTRES ACTIVITES FINANCIERES 770 660

Affectations et autres

Activités d'investissement	-141 250
Surplus accumulé affecté	240 335
Virement au fonds de roulement	-120 000
Montant à pourvoir dans le futur	16 800

TOTAL DES AFFECTATIONS -4 115

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS LES AFFECTATIONS

<u>10 393 840 \$</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Sources de financement

Transferts conditionnels	5 114 000
Taxes	117 000
Fonds de roulement	201 000
Emprunt	3 496 535

TOTAL 8 928 535 \$

Dépenses d'investissement

Administration générale	10 000
Sécurité publique	14 000
Transport	609 000
Hygiène du milieu	7 047 335
Aménagement, urbanisme et développement	1 128 200
Loisirs et culture	120 000

TOTAL 8 928 535 \$

10.12.801

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1247 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011 À LA VILLE DE MONT-JOLI.

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2010-1247 établissant les prévisions budgétaires et fixant le taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2011 à la Ville de Mont-Joli dont dispense de lecture a été donnée lors de la présentation de l'avis de motion du 6 décembre 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Georges Jalbert indique aux membres du conseil que ce budget lui semble raisonnable en ce qui a trait à la hausse de la taxe foncière. Il ajoute qu'à titre d'ancien administrateur municipal, il sait qu'il n'est pas facile de contrôler l'augmentation des coûts d'opérations. Monsieur Jalbert attire l'attention du conseil sur le peu d'argent consacré au pavage. Il déclare que la Ville a déjà fait plus à ce titre dans le passé et que cet élément doit constituer une priorité. Monsieur Jalbert qualifie de bien le budget 2011 de la Ville de Mont-Joli.

VŒUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Au nom de mes collègues du conseil de même qu'en celui de chacun des membres de l'équipe de direction et du personnel de la Ville, je désire offrir à la population de Mont-Joli en cette belle période des Fêtes nos vœux de santé, de sérénité et de joie.

Je souhaite à chacune et à chacun de profiter de ces précieux moments avec vos proches et vos amis. Dans un monde qui tourne souvent trop vite, prenons le temps de retrouver la magie de Noël, de renouer avec les traditions qui ont marqué notre enfance et de faire le plein d'affection.

Joyeux Noël et Bonne Année!

10.12.802 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h41, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger, Maire Yves Sénéchal, Greffier